

# AFFECTATION DU RESULTAT ET SITUATION DES RESERVES

L'Assemblée Générale constate l'existence d'un résultat bénéficiaire net de 120 287 860 362 FCFA (Cent vingt milliards deux cent quatre-vingt-sept millions huit cent soixante mille trois cent soixante-deux francs CFA). au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration réuni le 16 février 2024, décide de :

affecter intégralement le résultat net dudit exercice en dividendes à hauteur de 120 287 860 362 FCFA,

prélever sur la réserve libre, la somme de 10 280 109 638 FCFA (Dix milliards deux cent quatre vingt millions cent neuf mille six cent trente huit FCFA) et de l'affecter en dividendes,

portant ainsi le montant total des dividendes bruts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 130 567 970 000 FCFA (Cent trente milliards cinq cent soixante sept millions neuf cent soixante dix mille francs CFA), se décomposant comme suit :

Résultat net : 120 287 860 362 FCFA

Prélèvement sur réserve libre : 10 280 109 638 FCFA

Dividendes bruts : 130 567 970 000 FCFA

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à 866,66 FCFA le dividende brut revenant à chaque action, soit un dividende net par action de 780 FCFA après déduction de l'IRVM de 10%.

Dans le cadre de l'attribution gratuite des actions, OCI a distribué aux salariés des actions à hauteur de 751 204 n'ouvrant pas droits aux dividendes pendant la période d'acquisition conformément à la législation en vigueur. L'Assemblée Générale, faisant référence à la décision d'affectation des résultats, sur les recommandations du Conseil d'Administration et en présence des Commissaires aux Comptes, instruit d'inscrire en compte réserves libres la somme de 651 043 467 FCFA, correspondante au montant des dividendes 2023 non dû relatif aux titres AGA n'ouvrant pas droit aux dividendes.

Le montant des dividendes bruts à distribuer effectivement est de : 129 916 926 533 FCFA.

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 03 juin 2024.

En outre, L'Assemblée Générale, faisant référence à la décision d'affectation des résultats de l'exercice précédent, sur les recommandations du Conseil d'Administration et en présence des Commissaires aux Comptes, instruit d'inscrire en compte réserves libres la somme de 562 162 864 FCFA, correspondante au montant des dividendes non dû sur les titres auto détenus par la Société.

L'Assemblée Générale constate qu'à l'issue de ces différentes décisions, le compte "Réserve légale" présente un solde créditeur de 1 205 242 800 FCFA (un milliard deux cent cinq millions deux cent quarante-deux mille huit cents francs CFA), soit 1/5ème du montant du capital social tel que prescrit par la loi, le compte « Réserve libre » présente un solde créditeur de 225 504 858 762 FCFA (Deux cent vingt-cinq milliards cinq cent quatre millions huit cent cinquante-huit mille sept cent soixante-deux FCFA) et le compte "Report à nouveau", un solde créditeur de 33 455 656 901 FCFA (trente-trois milliards quatre cent cinquante-cinq millions six cent cinquante-six mille neuf cent un FCFA).